Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Classic" de classe D - BNP Paribas Sustainable Bond Euro Short Term compartiment de la SICAV BNP PARIBAS SELECT (FR0013176344)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créances libellés en euros, le compartiment a pour objectif de rechercher, sur un horizon d'investissement minimum d'un an, une performance nette des frais de gestion, supérieure à l'indice de référence monétaire EONIA (Euro Overnight Index Average), par un investissement sur des titres dont les émetteurs intègrent dans leur fonctionnement des critères d'investissement socialement responsable tel définis ci-dessous.

Caractéristiques essentielles du FCP :
Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion obligataire met en place une stratégie d'investissement en quatre phases : (i) établissement des principaux choix d'exposition au marché : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit ; (ii) détermination quantitative de l'allocation du risque ; (iii) choix des émetteurs par segment de courbe et de notation ; (iv) construction du portefeuille. Le compartiment a une stratégie d'investissement socialement responsable. Elle repose sur une gestion active fondée sur une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche extra-financière, recherche financière et analyse quantitative. La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de titres et s'articule autour de trois étapes. La recherche extra financière intervient en fin de procédure. Les analystes de recherche ISR portent ainsi leur attention sur des critères ESG, i.e. environnementaux (E) tels que le réchauffement climatique, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre..., sociaux (S) tels que la gestion de l'emploi et des restructurations..., et de gouvernance (G) tels que l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale.... L'univers obligataire de départ est filtré suite à une analyse profonde de ces critères ESG : secteur par secteur les entreprises sont évaluées selon ces critères et sont notées par nos analystes extra-financiers sur une échelle de 1 à 10, 1 étant la meilleure note. Les entreprises les moins performantes (8 à 10) au sein de chaque secteur sont exclues, pour assurer un investissement sur les leaders ESG de chaque secteur. Le choix des émetteurs suit donc une approche «Best In Class» visant à identifier les émetteurs aux meilleures pratiques ESG au sein de chaque secteur.
Le compartiment a vocation à investir dans des titres émis par des Etats éligibles ; les signatures garanties par les Etats et les banques de développement. Le premier filtre correspond à celui des indicateurs de responsabilité, qui visent à vérifier le respect de critères éthiques : respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés.) ; biodiversité (pourcentage de zones protégées) ; santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie). Le deuxième filtre prend en compte les critères Environnementaux, Sociaux (Education, Santé, Lutte contre l'exclusion) et une analyse des institutions des Etats éligibles (liberté de la presse, lutte contre la corruption ...). Nous appliquons cette approche Best-in-Class aux 28 pays de l'Union Européenne et nous en retenons les 2/3 de ces pays. Nous menons également une analyse spécifique afin de mesurer l'efficacité de l'aide apportée par ces organismes aux pays en voie de développement. Tous les titres du portefeuille ont vocation à passer les critères ESG de la société de gestion.
L'univers d'investissement, plus large que celui de l'indicateur de référence, est constitué des sociétés respectant les filtres financiers et extra-financiers tels que le respect des politiques sectorielles sur activités controversées; exclusion des sociétés qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusion des sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie; exclusion des sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité (élimination des 3 derniers déciles ESG). Le compartiment est principalement investi en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles à caractère obligataire et instruments du marché monétaire dont des OPC de classification monétaire et/ou monétaire court terme. Le recours aux obligations convertibles ne pourra excéder 10% de l'actif net. Le compartiment peut investir en titres de titrisations (Asset Backed Securities (ABS), Mortgage Backed Securities (MBS) et sociétés de titrisation. Pour ces titres, l'analyse extra-financière se fait au niveau de l'émetteur par l'équipe de recherche ISR. Une revue globale du secteur financier a lieu une fois par an mettant l'accent sur des critères sociaux et de gouvernance. Leur pondération peut évoluer d'une année sur l'autre. Ensuite, l'équipe recherche crédit analysera les sous-jacents (sources de paiement, nature de la garantie) pour sélectionner les meilleurs titres.

L'ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l'Investissement socialement responsable (ISR). Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A2 (Standard & Poor's) ou P2 (Moody's) ou F2 (Fitch). La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
La part des obligations à haut rendement, des obligations sans notation et des titres de titrisation de toute notation confondue, ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net.

Le compartiment peut être exposé en titres de créances et instruments du marché monétaire de pays de la zone euro entre 10% et 100% de son actif net, et de pays de l'OCDE hors zone euro entre 0% et 90% maximum de son actif net. La dette privée peut représenter jusqu'à 100 % de l'actif net. Le compartiment est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -1 à 3. Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC français ou européens et de fonds d'investissement respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. Les OPC utilisés sont principalement des OPC monétaires ou obligataires pour gérer la poche de liquidité. Les OPC indiqués répondent aux critères ISR susmentionnés.

Le risque de change sera limité à 5% de l'actif net. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit de risque de change.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES du lundi au vendredi à 13 heures, exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour, réglées et livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Autres informations : Affectation du résultat net : Distribution ; affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant un an.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,50%(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

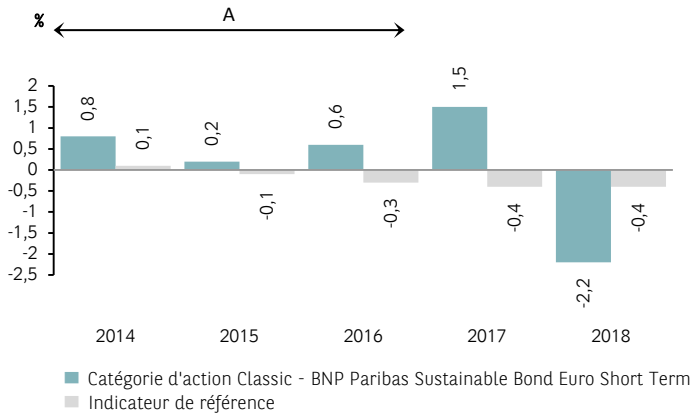
(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



A: Le 13 octobre 2016, le compartiment a fusionné avec le FCP BNP PARIBAS BOND EURO SHORT TERM PLUS. Les performances antérieures au 13 octobre 2016 sont celles du FCP BNP PARIBAS BOND EURO SHORT TERM PLUS. A l'occasion de cette fusion la stratégie d'investissement du compartiment a adopté une approche d'investissement socialement responsable (ISR) sur les titres.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 3 juin 2004 ;
- La catégorie d'action a été créée le 13 octobre 2016;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Le 13 octobre 2016, le compartiment a fusionné avec le FCP BNP PARIBAS BOND EURO SHORT TERM PLUS. Les performances antérieures au 13 octobre 2016 sont celles du FCP BNP PARIBAS BOND EURO SHORT TERM PLUS, simulées sur la base des performances de la part « Classic » de classe C du même FCP. A l'occasion de cette fusion la stratégie d'investissement du compartiment a adopté une approche d'investissement socialement responsable (ISR) sur les titres. Depuis le 13 octobre 2016, la part « Classic » de classe D dispose de ses propres performances.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS SELECT, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 mars 2019.